

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montigny-le-Bretonneux, le 14 mars 2020

Samedi 14 Mars 2020 – Décisions FFC

L'évolution de la situation et les mesures annoncées ce soir par le Premier Ministre, conduisent le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Cyclisme à demander à l'ensemble de ses structures, comités régionaux, comités départementaux et clubs, dans le cadre de cette lutte nationale contre la propagation du COVID-19, de mettre en œuvre immédiatement et jusqu'à nouvel ordre les mesures suivantes :

- Annulation de toutes les réunions et situations rassemblant physiquement des licenciés (dirigeants, bénévoles, sympathisants...);
- Annulation de tous les rassemblements quels qu'ils soient, en intérieur comme en extérieur;
- Annulation de tous les entraînements.

La Fédération mesure les difficultés de fonctionnement générées par ces dispositions et mettra tout en œuvre pour accompagner ses structures. Pour cela, elle invite les comités et clubs, qui auraient besoin d'accompagnement pour mettre en place des moyens, de s'organiser avec des outils en distanciel et à utiliser la messagerie assistancecovid19@ffc.fr.



A propos de la Fédération Française de Cyclisme

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, BMX FreeStyle Park, Cyclo-Cross, Polo Vélo, cyclisme urbain, cyclisme en salle et vélo couché.

Elle regroupe plus de 2500 clubs affiliés et près de 113 000 licenciés.

Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.